



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres
Décanat
bâtiment Anthropole
CH-1015 Lausanne

Lausanne, le 7 avril 2022

A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil

Le Conseil de la Faculté des lettres est convoqué le

**Judi 14 avril 2022
à 16h.15
Salle 2024 ANT**

Pour sa 7ème séance de l'année académique 2021/2022

1. Formalités :
 - 1a. Adoption de l'ordre du jour.
 - 1b. Adoption du PV de la séance du 10 mars 2022.
2. Communications du Décanat et autres communications.
3. Propositions de modifications des règlements suivants (en annexe) :
 - 3.1. Règlement d'études et plan d'études du Master en sciences des religions
 - 3.2. Règlement du doctorat
 - 3.3. Règlement d'études du BA
 - 3.4. Règlement d'études du MA
 - 3.5. Règlement d'études du MAHN (master en humanités numériques)
4. Rapport de la Commission de présentation au poste de PO en linguistique allemande (en annexe)
5. Rapport de la Commission de présentation au poste de PAS en linguistique anglaise (en annexe)
6. Rapport de la Commission de présentation au poste de PAS en histoire moderne (en annexe)
7. Rapport de la Commission de présentation au poste de PAST en PCT au rang de PAS en histoire économique et sociale contemporaine (en annexe)
8. Rapport de la Commission de présentation pour le poste de MER 2 à 50% en enseignement de la langue allemande
9. Propositions individuelles et divers.

Le Doyen

Annexe ment.

Pour information en annexe :
- Réflexions sur l'évaluation des enseignements (directive 3.22.) – lettre du Décanat au VR G. Zanetti
Faculté des lettres

